



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES**

N° Spécial

30 décembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS du 30 décembre 2022

SOMMAIRE

DRIEETS	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS/ UD92 N° 2022- 22.13.370.006.1	16.12.2022	Décision n° 22.13.370.006.1 du 16 décembre 2022 portant modification de la désignation d'un organisme pour la vérification primitive de dispositifs de conversion de volume de gaz combustible (DCVG).	3
Annexe		APAVE EXPLOITATION France	5

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Pôle Concurrence,
Consommation
Répression des fraudes
et Métrologie**

**Décision n° 22.13.370.006.1 du 16 décembre 2022
portant modification de la désignation
d'un organisme pour la vérification primitive de
dispositifs de conversion de volume de gaz combustible
(DCVG)**

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2003 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de conversion de volume de gaz et des voludéprimomètres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCI 2021-018 du 31 mars 2021 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 21.13.100.024.1 du 11 octobre 2021 du préfet du département des Hauts-de-Seine attribuant la marque d'identification « VE 92 » à la société APAVE EXPLOITATION France, modifiée en dernier lieu par la décision n° 22.13.100.030.1 du 16 décembre 2022 ;

Vu la décision n° 22.13.370.003.1 du 25 août 2022 portant désignation de la société APAVE SA pour effectuer les opérations de vérification primitive des instruments mesureurs du pouvoir calorifique (sur site) ;

Vu la demande de la société APAVE SA par courriels en date du 9 septembre et du 9 décembre 2022 informant de son changement de raison sociale au 1^{er} janvier 2023 en APAVE EXPLOITATION FRANCE ;

Considérant que cette modification nécessite la modification de la désignation portée par la décision n° 22.13.370.003.1 du 25 août 2022 ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Décide :

Art. 1er – L'article 1 de la décision n° 22.13.370.003.1 du 25 août 2022 du préfet des Hauts-de-Seine, portant désignation d'un organisme pour effectuer les opérations de

vérification primitive des instruments mesureurs du pouvoir calorifique (sur site) est modifié comme suit :

La société APAVE EXPLOITATION France (R.C.S Nanterre 903 869 618) située à COURBEVOIE (92400), 6 rue du Général Audran, est désignée à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 24 août 2026 pour effectuer les opérations de vérification primitive des instruments mesureurs du pouvoir calorifique (sur site).

Art. 2. – L'article 2 de la décision n° 22.13.370.003.1 du 25 août 2022 du préfet des Hauts-de-Seine, portant désignation d'un organisme pour effectuer les opérations de vérification primitive des instruments mesureurs du pouvoir calorifique (sur site) est modifié comme suit :

La présente décision est valable sous réserve de l'obtention avant le 25 avril 2023 de l'accréditation prévue à l'article 2 de l'arrêté du 25 février 2002 susvisé.

Art. 3. – L'article 3 de la décision n° 22.13.370.003.1 du 25 août 2022 du préfet des Hauts-de-Seine, portant désignation d'un organisme pour effectuer les opérations de vérification primitive des instruments mesureurs du pouvoir calorifique (sur site) et son annexe sont modifiés comme suit :

La liste de la portée de l'agrément et les implantations de l'organisme est donnée en annexe à la présente décision, qui porte la mention révision B du 16 décembre 2022. Toute modification concernant cette liste doit donner lieu à une modification de la présente décision.

Art. 4. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Art. 5. - Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société APAVE EXPLOITATION France par ses soins et sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine, conformément aux dispositions de l'article 36 de l'arrêté du 31 décembre 2001 susmentionné.

Fait à Aubervilliers, le 16 décembre 2022

Pour le préfet et par délégation
pour le directeur :
la cheffe du service métrologie,

Signé

Nathalie CAUVIN

ANNEXE

à la décision n° 22.13.370.006.1 du 16 décembre 2022 version B du 16 décembre 2022

APAVE EXPLOITATION France

Implantations couvertes par la désignation
pour la vérification primitive des instruments mesureurs du pouvoir calorifique

- Implantation couverte par l'agrément : 1

- Liste :

N°	Nom	Adresse
1	APAVE Site de Bordeaux	Zone Industrielle Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES-PRES- BORDEAUX

*****FIN ANNEXE*****

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>